

partie de son bien, sa maison, ainsi que celles des autres fugitifs fut encore saccagée et ses effets sequestrés, en sorte qu'en 1586 il fut contraint de présenter, par procureur, une requête à M. de Langes, Lieutenant Général de la Senechaussée et Commissaire du Roi en cette partie, le même dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, pour avoir main levée des effets saisis au sac de sa maison. (ce sont les expressions de sa requête) qui fut décrétée favorablement par cet ancien ami de sa famille, mais comme la nature de ces effets en rendait le transport difficile, il fut obligé de les laisser encore à Lyon, et quand le 24 Février 1589 cette Ville embrassa ouvertement le parti de la ligue par les menées de l'Archevêque d'Espinac, soutenus par les prédications des religieux, tous ceux qui étaient attachés au parti du Roi se retirèrent de la Ville, et cette révolution fut une nouvelle occasion de trouble et de pillage, et alors les effets que Jean de Tournes y avait encore furent absolument pillés et depuis cette époque il ne paraît pas qu'il aît fait aucune démarche pour les recouvrer.

Ce fut le 13 9^{be} 1585 qu'il partit de Lyon et l'on peut juger du chagrin qu'il ressentait de cet exil par les expressions dont il en parle dans son journal : *Edicto regio cogor patriam, domum, Mæcenatesquam plurimos, amicos innumeros relinquere, Genevamque petere, cum uxore et Socero tribusque ejus liberis, quo quarto decimo... die appulimus. Hic Vir pius, litteratus ac de me bene meritus Lud. Turquet me volentem nolentem hospitio genevensi extraxit, triduo que apud se habuit donec interea mihi pararem lectos et alia necessaria in ædibus conventis a. D. Johanne de Ugalis.* — Il serait difficile de dire plus de choses en moins de paroles : son départ, sa date, sa cause, ses regrets, sa compagnie, son arrivée, l'accueil obligeant d'un ami, le temps qu'il resta chez lui et le lieu où il alla en le quittant ; ce paragraphe perdra beaucoup de son mérite dans cette traduction française : « Je suis contraint par un Edit du Roi d'abandonner ma patrie, ma maison, beaucoup de protecteurs et des amis sans nombre, et de fuir à Genève avec ma femme, mon beau père et trois de ses enfants, où nous arrivâmes le 4^e jour. Là Louis Turquet, cet homme recommandable par sa piété et sa science, me tira malgré que j'en eusse de l'auberge et me garda pendant trois jours chez lui en attendant que je me fusse procuré les lits et les ustensiles nécessaire pour aller occuper la maison que j'avais louée de M. de Vgalio. »